1060

DESCRIPTION DES VEHICULES RENAULT
FAMILLE PD

P-2266-0700

TYPE : PDM1LH – PDM2LH – PDM3LH – PDMYLH –

0, GENERALITES

0.1. Constructeur : RENAULT s.a.s. 13 15 Quai Alphonse Le Gallo – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT- FRANCE

0.2.

0.3. Marque : RENAULT

0.4. Désignation commerciale : MASTER

0.5. Catégorie internationale : M2

0.6. Genre : Transport en commun de personne

0.7. Type, variantes, versions :

0.7.1 Décodage des TVV

1er caractère : Type de carrosserie : P = Fourgon Trabus

2e caractère : Famille de véhicule : D = RENAUL

3e caractères: Masse / nbr de places M = 3900 Kg

4e caractère: Moteur : 1 = G9U A6 88 kW; 2 = G9U A6 74 kW; Y = G9U B6 107 kW; 3 = G9U B6 107 kW SANS FAP

5e caractère: Empattement / hauteur : L = L3/H2

6e caractère: Type de boite de vitesses : H = BVR

0.8. Puissance administrative :

PDM1LH	PDM2LH	PDM3LH	PDMYLH		
8 CV	8 CV	8 CV	8 CV		

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux - 4 roues simples

1.1.1. Emplacement des roues motrices : A l'avant (en option ASR uniquement avec l'ESP)

1.1.2. Emplacement des roues directrices : A l'avant

1.2 Dimensions des pneumatiques : (Les indices sont les valeurs minimales) 225/65 R16C (112/110) R ou 205/75 R16C (110/108) R

1.3. Constitution du châssis ou de la coque : Tôle acier emboutie et soudée

1.4. Emplacement et disposition du moteur : A l'avant transversal

1.5. Emplacement de la cabine de conduite : En arrière du moteur

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière :

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	3900	3900	3900	3900	
2.2. Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA):					
2.2.1 Sans système de freinage de remorque					
2.2.1.1. Avec remorque sans frein :	4650	4650	4650	4650	
2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :			750		
2.2.1.2. Avec remorque équipée de freins à inertie :	5500	5500	5500	5500	
2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :			1600		
2.3.					
2.4. Masse en charge techniquement admissible :	3900	3900	3900	3900	
2.5. Charges maximales admissibles :					
2.5.1. Sur essieu 1 :			1850		
2.5.2. Sur essieu 2 :			2060		
2.6. Voie avant :			1,74		
2.7. Voie arrière :			1,725		
2.8. Empattement :	4,078	4,078	4,078	4,078	
Véhicules livrés carrossés Non Aménagés					
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche : (Les poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements)					
2.9.0. Total :	1907	1907	1907	1921	
2.9.1. Sur l'essieu 1 :	1276	1276	1276	1293	
2.9.2. Sur l'essieu 2 :	631	631	631	628	
2.10. Porte à faux avant :			0,862		
2.11. Porte à faux arrière :			0,959		
2.12. Longueur hors-tout :	5,899	5,899	5,899	5,899	
2.13. Largeur hors-tout :			1,990		

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du moteur					
3.1.1. Marque			RENAULT		
3.1.2. Marquage	G9U A6	G9U A6	G9U B6	G9U B6	
3.2. Description générale :					
3.2.1. Genre :			Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin		
3.2.2. Principe de fonctionnement :			A allumage par compression		
3.2.3. Suralimentation :			Oui par turbocompresseur et échangeur air/air		
3.2.4. Dispositif anti-pollution :			avec E.G.R et EOBD		
3.3. Nombre et disposition des cylindres : Nombre de temps :			4 en ligne		
3.4. Cylindrée :	2464	2464	2464	2464	
3.5 Rapport volumétrique de compression :			17,1 ± 0,9		
3.6. Puissance maximale (kW CEE) :	88	74	107	107	
3.7. Régime de puissance maximale tr/min :			3500		
3.8. Couple maximal (m.daN CEE) :	30	26	32	32	
3.9. Régime de couple maximal (tr/min) :			1500		
3.10. Régime de rotation maximal (tr/min) :	4250	4250	4250	4250	
3.11. Carburant utilisé :			GO		
3.12 Réservoir de carburant :					
3.12.1. Emplacement :			Sous le plancher en arrière de l'essieu AV		
3.12.2. Capacité (litres):			70 ou 100		
3.12.3. Matériau :			Matière plastique		
3.13. Mode d'alimentation du moteur :			Par injection directe avec rampe commune.		
3.14. Type du filtre à air :			Sec		
3.15. Allumage :			Par compression		
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :			12		
3.17. Dispositif d'antiparasitage :			Non		
3.18. Refroidissement du moteur :			Par circulation d'eau forcée, radiateur et motoventilateur		
3.19. Nombre de dispositifs d'échappement :	4 (dont 2 catalyseurs)			3 (dont 1 catalyseur + 1 FAP catalysé)	
3.20. Niveau sonore au point fixe :					
3.20.1. Valeur du niveau sonore (dB.A) :	80	80	81	82	
3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) :	2625	2625	2625	2625	
3.20.3. Position de la sortie d'échappement :			Latérale à gauche		
3.21. Emplacement symbole valeur corrigée coefficient d'absorption :			Dans le compartiment moteur		
3.22. Consommations conventionnelles de carburant déterminées conformément à la directive européenne :			Non concerné		
3.23. Consommations conventionnelles de carburant déterminées conformément à la directive européenne (CEE n°1999/100)			Non concerné		
3.24. Classe environnementale :	70220*0376B	70220*0376B	70220*0376B	70220*0376B	

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

	PDM1LH	PDM2LH	PDM3LH	PDMYLH		
4.1. Type de boîte de vitesses :	Mécanique à gestion automatisée à 6 rapports AV + 1 marche AR					
4.1.1. Emplacement du levier de commande :	Intégré à la planche de bord					
4.2. Type d'embrayage :	Monodisque à sec					
4.2.1. Mode de commande :	Piloté électro hydraulique sans pédale d'embrayage					
4.3. Type de transmission entre la boite de vitesses et les roues :	Par arbres comportant 2 joints homocinétiques					
4.4. Démultiplication de la transmission :						
4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (m) :	225/65R16C 2,13					
4.4.2. Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min						

Combinaison des vitesses ↓							
Rapports de la boîte	1ère	0,239	0,239	0,239	0,239		
	2ème	0,447	0,447	0,447	0,447		
	3ème	0,721	0,721	0,721	0,721		
	4ème	1,025	1,025	1,025	1,025		
	5ème	1,323	1,323	1,323	1,323		
	6ème	1,567	1,567	1,679	1,679		
	M.AR.	0,257	0,257	0,257	0,257		
Rapports de pont		0,225	0,225	0,225	0,225		
Démultiplications totales	1ère	0,054	0,054	0,054	0,054		
	2ème	0,101	0,101	0,101	0,101		
	3ème	0,162	0,162	0,162	0,162		
	4ème	0,231	0,231	0,231	0,231		
	5ème	0,298	0,298	0,298	0,298		
	6ème	0,353	0,353	0,378	0,378		
	M.AR.	0,058	0,058	0,058	0,058		
Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)	1ère	6,888	6,888	6,888	6,888		
	2ème	12,888	12,888	12,888	12,888		
	3ème	20,766	20,766	20,766	20,766		
	4ème	29,526	29,526	29,526	29,526		
	5ème	38,099	38,099	38,099	38,099		
	6ème	45,131	45,131	48,354	48,354		
	M.AR.	7,403	7,403	7,403	7,403		

Les rapports de la boite et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée

4.5. Vitesse maximale (km/h) :	147	140	160	160		
4.6. Indicateur de vitesse :			oui			
4.7. Compteur kilométrique :			oui			
4.8. Chronotachygraphe			oui			
4.9. Limiteur de vitesse			oui			

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Roues indépendantes avec triangle supérieur et inférieur, ressorts hélicoïdaux, amortisseurs télescopiques hydrauliques, avec barre anti-devers

5.2. Arrière : Essieu rigide ressorts à lames (monolame ou multilames), amortisseurs télescopiques hydrauliques, avec barre anti-devers
Option : suspension pneumatique avec ABS et la barre anti devers

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : A crémaillère, avec assistance hydraulique, (en cas de défaillance la commande mécanique est assurée)

6.1.1. Système de régulation de stabilité dynamique : (sur demande) Ce montage permet d'augmenter la stabilité (directionnelle et renversement) du véhicule par régulation du moteur et du système de freinage : un voyant jaune au tableau de bord signale l'arrêt ou l'entrée en fonction du système.

6.2. Diamètre de braquage hors-tout (m) :	15,69	15,69	15,69	15,69		

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : Avec antibloqueur

7.2.. Répartiteur de freinage : freinage avec système en "X"

7.2.1. Dispositif antiblocage de roue : répartiteur électronique de freinage avec le système en "X"

7.3. Frein de secours : Oui avec le système en "X"

7.4. Frein de stationnement : Indépendance des circuits du dispositif de service
A commande manuelle par levier et transmission mécanique par câbles, agissant sur les freins arrières

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1. Frein de service : Par fluide hydraulique

7.5.2. Frein de secours : Par fluide hydraulique

7.5.3. Frein de stationnement : Par câbles

7.6. Assistance du frein de service :

7.6.1. Frein de service : Oui par pompe à vide entraînée par le moteur

7.6.2. Frein de secours : Oui par pompe à vide entraînée par le moteur

7.6.3. Frein de stationnement : Néant

7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : A niveau visible placé sous le capot moteur

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : a) Voyant lumineux rouge , b) Voyant orange pour l'A.B.S

7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : a) Baisse du niveau du fluide , b) Défaillance A.B.S

7.7.3. Mode de contrôle du fonctionnement de l'alarme : Avec contact clé pour toutes les fonctions

7.8. Type de freins :

7.8.1. Frein de service :

7.8.1.1. Sur l'essieu AV : A disques ventilés

7.8.1.2. Sur l'essieu AR : A disques pleins

7.8.2. Frein de secours : A disques

7.8.3. Frein de stationnement : A disques

8. CARROSSERIE

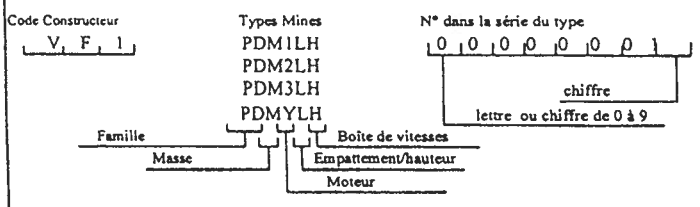
8.1. Carrosserie : Fourgon non aménagé tôlé ou vitré pour aménagement TCP

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) : Options : Toit Ouvrant,

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Tôle d'acier emboutie et soudée

	PDM1LH	PDM2LH	PDM3LH	PDMYLH		
8.3. Nombre de places assises :	2 ou 3					
8.4. Sièges :						
8.4.1 Al'avant :	2 sièges AV séparés ou en option : 1 siège conducteur + 1 banquette à 2 places;					
8.4.2. A l'arrière :	Néant					
8.5. Nombre de portes :						
8.5.1. Latérales :	2 en cabine Option : 1 porte latérale coulissante à droite					
8.5.2. Arrières :	2 battantes					
8.5.3. Fermetures	Serrures de sécurité à 2 positions - Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur.					
8.6. Emplacement et ouverture des vitres :	Dans les portes de cabine : descendantes manuellement ou électriquement, déflecteur fixe. Fourgon vitré : vitres latérales fixes ou coulissantes avec ou sans partie supérieure basculante, porte latérale fixe, portes arrières fixes.					
8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :						
8.7.1. Pare-brise :	En verre feuilleté					
8.7.2. Vitres latérales :	En verre trempé					
8.7.3. Lunette arrière :	En verre trempé					
8.7.4. Toît ouvrant :	En verre trempé					
8.8. Equipements des places assisses en ceintures de sécurité :						
8.8.1. Places avant :	Places latérales : ceintures 3 points à enrouleur dont 1 embarqué, place centrale (si banquette) : à 3 points à enrouleur embarqué					
8.8.2. Places arrières :	Néant					
8.9. Dispositif de protection latérale :	Assuré par la carrosserie					
8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :						
8.10.1. Avant :	Non concerné					
8.10.2. Arrière :	Assuré par la carrosserie					
8.11. Système antiprojections :	Non concerné					
9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION						
9.1. Feux de route :	2 groupés aux feux de route					
9.2. Feux de croisement :	Incorporés aux feux de route					
9.3. Feux de position :	Non					
9.3.1. Avant :	2					
9.3.2. Latéraux :	2 indépendants					
9.4. Feux de position arrière :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.5. Indicateurs de changement de direction :	2 indépendants					
9.5.1. Avant :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.5.2. Arrière :	2 indépendants					
9.5.3. Latéraux :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.6. Feux stop :	1 sur la porte arrière gauche					
9.6.1. Troisième feu stop central :	2 indépendants					
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation :						
9.8. Dispositifs réfléchissants :	Non					
9.8.1. Avant :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.8.2. Arrière :	Non					
9.8.3. Latéraux :	Par clignotement synchrone des feux indicateurs de direction					
9.9. Feux de détresse :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.10. Feux de marche arrière :						
9.11. Feux de brouillard :	En option : 2 indépendants					
9.11.1. Avant (optionnels) :	1 groupé avec le feu de position arrière gauche					
9.11.2. Arrière :	Non					
9.12. Feux encombrement :						
10. DIVERS						
10.1. Accessoires :						
10.1.1. Essuie-glace :	2 à deux vitesses (et balayage intermittent)					
10.1.2. Lave-glace :	Oui					
10.1.3. Rétroviseurs :						
10.1.3.1 Extérieur :	1 extérieur gauche + 1 extérieur droit					
10.1.3.2 Intérieur :	1					
10.1.4. Avertisseurs sonores :	1					
10.1.5. Dispositif antivol :	Par blocage de la colonne de direction dispositif (dit à glissement) avec limiteur de couple et équipé d'un dispositif d'immobilisation					
10.1.6. Equipements particuliers véhicule TCP :	Non					
10.1.7. Chauffage autonome :	En option combustible liquide					
10.2. Marques d'identité :						
10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur :	Sur l'entourage de la porte avant droite sous la gâche					
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :	Sur le dessus de la contre marche droite					

10.2.3. Structure du numéro d'identification :



10.2.4. Le numéro d'identification commence à :	VF1PD****37210412
10.2.5. Identification du moteur :	Sur face arrière du bloc moteur.
11. VISITES TECHNIQUES	
11.1. Emplacement de la plaque du correcteur :	Baie de pare brise
11.2. Observations :	

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que les véhicules de catégorie internationale M2, genre TCP, marque RENAULT, dont les type – variantes – versions suivent : PDM1LH PDM2LH PDM3LH PDMYLH

livrés :
non aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application,
Il devra être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la r
et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule aménagé.

NOTA :
-Véhicules conformes aux limites du niveau B de la directive 2003/76/C.E.

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2266.07.00
Fait à Paris, le 2 Avril 200
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France
Pr le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression

Fait à Montlhéry, le 2 Avril 2007

L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines

(Signé : L. MIS)

Le Chef du Centre National de
Réception des Véhicules

(Signé : M.CHAPUIS)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussigné, RENAULT s.a.s. 13 - 15 Quai Alphonse Le Gallo Boulogne Billancourt - constructeur
certifions que le véhicule livré non am[illegible] Fourgon pour TCP uniquement (voir nota 2) :

SPECIMEN

	*	*	*	*		
(2) Dénomination :						
(D.1) Marque :	RENAULT					
(D.2) Type Variante Version	PDM1LH	PDM2LH	PDM3LH	PDMYLH		
(D.3) Dénomination commerciale:	MASTER					
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type VF1 (**)	VF1PDM					
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	3900	3900	3900	3900		
(F.2) Masse en charge maxi admissible en service (PTAC) (kg) :	3900	3900	3900	3900		
(F.3) Masse en charge maxi admissible de l'ensemble en service (PTRA) (kg) :	5500	5500	5500	5500		
(J) Catégorie internationale :	M2	M2	M2	M2		
(J.1) Genre national :	TCP	TCP	TCP	TCP		
(K) Numéro de réception par type :	P-2266.07.00					
(P.1) Cylindrée (cm³) :	2464	2464	2464	2464		
(P.2) Puissance nette maximale (kW) :	88	74	107	107		
(P.3) Source d'énergie :	GO	GO	GO	GO		
(P.6) Puissance administrative (CV) :	8 CV	8 CV	8 CV	8 CV		
(S.1) Nbr. de places assises (y compris le conducteur) (**) :	2 ou 3	2 ou 3	2 ou 3	2 ou 3		
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt [dB (A)] :	80	80	81	82		
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	2625	2625	2625	2625		
(V.7) CO_2 (g/km) :	N.C	N.C	N.C	N.C		
(V.9) Classe environnementale :	70220*0376B	70220*0376B	70220*0376B	70220*0376B		

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

- Que ce véhicule sort de nos usines (magasins), le _____

Fait à _____

pour être livré à _____
(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)
le _____

* Rayer les colonnes inutiles
** A compléter
*** Rayer les mentions inutiles.

Thierry LHERMITTE

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci – dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- Soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE